VILLE DE LIEGE Liège, le 20 septembre 2013

Conseil communal

Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à **l'Hôtel de Ville**, Place du Marché,
le lundi 30 septembre 2013 à 18 heures 30'

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Acquisition, via le marché « stock » de la Ville, de mobilier de bureau pour la Zone de police.

3.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement du moteur défectueux d'un véhicule de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

4.

Acquisition, via le marché, lancé par le Service Public Fédéral Personnel et Organisation, de 112 chaises « visiteurs » pour la Zone de police.

5.

Acquisition, via le marché public par la Police fédérale pour la Zone de police de 20 véhicules.

6.

Passation d'un marché de travaux par voie d'adjudication ouverte, en vue de procéder à l'aménagement des combles du château de Péralta à ANGLEUR afin d'y installer des locaux sociaux comprenant notamment des sanitaires, une salle de repos et des vestiaires destinés au commissariat – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché - fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative.

7.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité, en vue de l'acquisition de 10 fusils de police de calibre 5.56 mm pour la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

8.

Acquisition de 100 PC avec un clavier incorporant un lecteur de carte d'identité électronique, de 103 licences MS Office 2013 en français, de 10 PC portables, de 70 imprimantes N/B et de 7 imprimantes couleurs par le biais des marchés lancés par le Service Public Fédéral Personnel et Organisation.

9.

Ratifie l'autorisation de dépassement des douzièmes provisoires décidée par le Collège communal, relatif au paiement de la troisième avance sur la cotisation de l'Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs pour l'année 2013.

10.

Exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi à l'ASBL « URBAGORA », d'une subvention directe classique, pour l'année 2013.

11.

Exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi à l'A.S.B.L. « SOCIETE ROYALE LES ANSOIS RECONNAISSANTS », d'un subside direct classique pour l'année 2013.

12.

Ratification de la décision du Collège communal autorisant, le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement portant sur la prise en charge d'un petit-déjeuner de travail, du 24 septembre 2013.

13.

Décision :
- d'exonérer l'association « AMERCOEUR, LE FAUBOURG DU COEUR » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- octroi d'un subside direct classique à ladite association pour l'année 2013.

14.

Décision :
- d'exonérer l'ASBL « COMITE DE QUARTIER DU SART TILMAN » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite ASBL pour l'année 2013.

15.

Décision :
- d'exonérer l'ASBL « COMITE DE QUARTIER DE BRESSOUX-HAUT -ROBERMONT-CHARTREUSE-BOUHAY » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite ASBL pour l'année 2013.

16.

Décision :
- d'exonérer l'association « ASSOCIATION DE QUARTIER SAINT-JACQUES -AVROY » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite ASBL pour l'année 2013.

17.

Décision :
- d'exonérer l'ASBL « COMITE DE QUARTIER DE CHENEE CENTRE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite ASBL pour l'année 2013.

18.

Décision :
- d'exonérer l'association « COMITE DE QUARTIER DE COINTE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite association pour l'année 2013.

19.

Décision :
- d'exonérer l'association « COMITE DE QUARTIER DE GRIVEGNEE HAUT » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite association pour l'année 2013.

20.

Décision :
- d'exonérer l'ASBL « COMITE DE QUARTIER FRAGNEE-BLONDEN » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite ASBL pour l'année 2013.

21.

Décision :
- d'exonérer l'association « COMITE DE QUARTIER JUPILLE/CHARLEMAGNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite association pour l'année 2013.

22.

Décision :
- d'exonérer l'ASBL « COMITE DE QUARTIER LES VERGERS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite ASBL pour l'année 2013.

23.

Décision :
- d'exonérer l'association « COMITE DE QUARTIER DU BOUTELICOU » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite association pour l'année 2013.

24.

Décision :
- d'exonérer l'ASBL « COMITE DE QUARTIER DU LAVEU » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite ASBL pour l'année 2013.

25.

Décision :
- d'exonérer l'ASBL « ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU LONGDOZ » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite ASBL pour l'année 2013.

26.

Décision :
- d'exonérer l'association « COMITE DE QUARTIER MOLINVAUX-NANIOT » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite association pour l'année 2013.

27.

Décision :
- d'exonérer l'association « COMITE DE QUARTIER JOLIVET-CORONMEUSE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite association pour l'année 2013.

28.

Décision :
- d'exonérer l'association « COMITE DES HABITANTS DU QUARTIER SAINT-LEONARD » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite association pour l'année 2013.

29.

Décision :
- d'exonérer l'ASBL « OUTREMEUSE PROMOTION » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite association pour l'année 2013.

30.

Décision :
- d'exonérer l'A.S.B.L. « COMITE DE QUARTIER DE ROCOURT » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite ASBL pour l'année 2013.

31.

Décision :
- d'exonérer l'ASBL « COMITE DE QUARTIER DU VAL DE LA LEGIA » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside.
- d'octroyer un subside direct classique à ladite ASBL pour l'année 2013.

32.

Décision :
- d'exonérer l'association « COMITE DE QUARTIER FOND PIRETTE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite association pour l'année 2013.

33.

Décision :
- d'exonérer l'association « COMITE DE QUARTIER FAUBOURG WALBURGIS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite association pour l'année 2013.

34.

Décision :
- d'exonérer l'association « COMITE DE QUARTIER DE SAINT-LAURENT/ SAINT-MARTIN » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite association pour l'année 2013.

35.

Décision :
- d'exonérer l'association « COMITE DE QUARTIER DE SCLESSIN » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite association pour l'année 2013.

36.

Décision :
- d'exonérer l'association « COMITE D'ETUDE ET DE DEFENSE DU THIER-A-LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite association pour l'année 2013.

37.

Décision :
- d'exonérer l'ASBL « ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU QUARTIER LIEGE-VENNES-FETINNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside ;
- d'octroyer un subside direct classique à ladite ASBL pour l'année 2013.

38.

Décision d'approuver le rapport financier relatif à l'exercice 2012, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, à présenter au Service Public de Wallonie dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2009-2013.

39.

Décision d'approuver le rapport financier relatif à l'exercice 2012, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, à présenter au Service Public de Wallonie dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2009-2013 (Article 18).

40.

Décision :
- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, conclue avec l'A.S.B.L. « AIDE LIEGEOISE AUX ALCOOLIQUES AUX TOXICOMANES ET A LEUR FAMILLE » (ALFA), pour l'organisation d'un Comptoir d'échange de seringues ;
- d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget annuel pour l'octroi et la liquidation du subside opérateur ;
- d'octroyer à ladite A.S.B.L. précitée, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

41.

Décision :
- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, conclue avec l'A.S.B.L. « REVERS », pour l'organisation d'un service développant des opportunités intégratives pour un public touché par des détresses multiples ;
- d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget annuel pour l'octroi et la liquidation du subside opérateur ;
- d'octroyer à ladite A.S.B.L. précitée, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

42.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, conclue avec l'A.S.B.L. « FLY TOX ! (C.A.P. FLY) », nouvellement nommée « CENTRE PLURIDISCIPLINAIRE ASSUETUDES » (A.S.B.L. « C.A.P. FLY »), pour l'organisation d'un service d'aide médicale, sociale et juridique aux personnes toxico-dépendantes ;
- d'octroyer à ladite A.S.B.L. précitée, dans le cadre du Plan de cohésion sociale 2009-2013, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

43.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 29 novembre 2010, conclue avec l'A.S.B.L. « ABRI DE NUIT LIEGE », pour l'organisation d'une infrastructure d'accueil de nuit ;
- d'octroyer au centre précité, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, une subvention directe opérateur, financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

44.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 29 novembre 2010, conclue avec l'A.S.B.L. « ABRI DE JOUR DE LIEGE », pour l'organisation d'une infrastructure d'accueil de jour ;
- d'octroyer à ladite A.S.B.L. précitée, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, une subvention directe opérateur, financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

45.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 29 novembre 2010, conclue avec l'A.S.B.L. « OPERATION THERMOS LIEGE », pour l'organisation d'un abri de nuit et d'un service repas ;
- d'octroyer à ladite A.S.B.L. précitée, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, une subvention directe opérateur, financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

46.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013 et de l'exécution de l'article 18 du décret de la Région wallonne du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, conclue avec l'A.S.B.L. « CALIF – FORMATION DE FORMATEURS », pour l'organisation d'une coordination en matière de formation de formateurs ;
- d'octroyer à ladite A.S.B.L. précitée, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

47.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013 et de l'exécution de l'article 18 du décret de la Région wallonne du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, conclue avec l'A.S.B.L. « CAP MIGRANTS » (Centre d'Accompagnement Pour Migrants), pour l'organisation d'un accompagnement des personnes réfugiées ou régularisées ;
- d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget annuel pour l'octroi et la liquidation du subside opérateur ;
- d'octroyer à ladite A.S.B.L. précitée, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

48.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013 et de l'exécution de l'article 18 du décret de la Région wallonne du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, conclue avec l'A.S.B.L. « FLY TOX ! » (C.A.P. FLY), nouvellement nommée « CENTRE PLURIDISCIPLINAIRE ASSUETUDES » (C.A.P. FLY), pour l'organisation d'un suivi en milieu carcéral et d'un soutien aux familles des personnes toxicodépendantes ;
- d'octroyer à ladite A.S.B.L. précitée, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

49.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013 et de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, conclue avec l'A.S.B.L. « ESPACE P », pour l'organisation d'un dialogue entre personnes prostituées et riverains ;
- d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget annuel pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer à ladite A.S.B.L. précitée, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

50.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013 et de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, conclue avec l'A.S.B.L. « ASSOCIATION BELGE DES MEMBRES DE L'ORDRE SOUVERAIN MILITAIRE HOSPITALIER DE SAINT-JEAN DE JERUSALEM, DE RHODES ET DE MALTE » (Association belge de l'Ordre de Malte), pour le projet « La Fontaine - Liège », et la mise en œuvre d'une aide en santé mentale pour les personnes les plus déstructurées ;
- d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer à ladite A.S.B.L. précitée, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

51.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013 et de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, conclue avec l'A.S.B.L. « GROUPE D'ACTION POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES » (G.A.M.A.H.), pour un renforcement de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget annuel pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer à ladite A.S.B.L. précitée, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

52.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013 et de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, conclue avec l'A.S.B.L. « AIDE LIEGEOISE AUX ALCOOLIQUES, AUX TOXICOMANES ET A LEUR FAMILLE », pour l'approvisionnement du Comptoir d'échange de seringues en matériel stérile ;
- d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget annuel pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer à ladite A.S.B.L précitée, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

53.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, conclue avec l'INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE (IsoSL), pour l'organisation du Centre START-MASS ;
- d'octroyer à l'intercommunale précitée, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

54.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, conclue avec le Centre Public d'Action Sociale de Liège (C.P.A.S.), pour l'organisation du Relais Logement ;
- d'octroyer au centre précité, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

55.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, conclue avec le Centre Public d'Action Sociale de Liège (C.P.A.S.), pour l'organisation du Relais Santé ;
- d'octroyer au centre précité, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

56.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, conclue avec le Centre Public d'Action Sociale de Liège (C.P.A.S.), pour l'organisation de l'Urgence sociale ;
- d'octroyer au centre précité, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

57.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013 , le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, conclue avec « Le Centre public d'Action sociale de Liège (CPAS) », pour l'organisation d'une infrastructure d'accueil de nuit ;
- d'octroyer au centre précité, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

58.

Décision :

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 29 novembre 2010, conclue avec l'A.S.B.L. « RESTO DU COEUR-LIEGE », pour l'organisation d'un restaurant social ;
- d'octroyer à ladite A.S.B.L. précitée, une subvention directe opérateur, financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

59.

Approbation du texte de la convention « Ville durable 2013 » destinée à régir les droits et obligations de la Ville et de l'Etat fédéral pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du programme politique des grandes villes.

60.

Passation d'un marché public par appel d'offres ouvert pour les contrôles périodiques des installations électriques basse tension et haute tension, des installations fixes alimentées en gaz naturel, de réception des chapiteaux, podiums et tribunes temporaires, du matériel de levage, des appareils à vapeur, de réception des installations électriques de chantier – adoption du cahier spécial des charges.

M. l'Echevin FIRKET

61.

Passation d'un marché par voie d'adjudication ouverte pour la fourniture et la livraison de vélos et de vélos électriques structuré en deux lots distincts – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière et économique du fournisseur – adoption du cahier spécial des charges.

62.

Adoption du règlement relatif à la prorogation de règlements-taxes et règlements-redevances pour 2014.

63.

Avis à émettre sur :

1. le budget afférent à l'exercice 2011 de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel.

2. le budget afférent à l'exercice 2012 de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel.

3. le budget afférent à l'exercice 2013
   1. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel
   2. du Conseil d'administration de l'église protestante de Liège-Académie
   3. de la Fabrique d'église Saint-Christophe
   4. de la Fabrique d'église Saints-Pierre et Paul.

64.

Décision de s'engager à maintenir l'affectation touristique de la plate-forme d'observation située au point de vue de la Citadelle de Liège pendant un délai de quinze ans, prenant cours le 1er janvier qui suit l'année de la liquidation totale de la subvention sollicitée au Commissariat général au Tourisme de la Région wallonne par la Ville, pour l'aménagement de la plate-forme précitée et d'en assurer le maintien en bon état.

65.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée constaté par facture acceptée, relative aux travaux de conservation sur ferronneries (quatre tourniquets) au lieu-dit les Houlpays, rue Grand'Jean, rue Marçon et Thier-des-Vignobles à 4020 LIEGE – sollicitation des subventions régionales.

66.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée constaté par facture acceptée relatif aux travaux de réfection des éléments métalliques manquants à la fois sur le garde-corps du monument commémoratif d'Oscar Berchmans (4020 BRESSOUX) et sur l'œuvre la Trace du Parc Saint-Léonard (4000 LIEGE).

67.

Adoption de l'avenant à la convention d'octroi d'un subside provincial au profit de l'ASBL « GOLF CLUB DE LIEGE - BERNALMONT », dans le cadre des travaux de sécurisation du puit et de l'étang.

68.

Approbation de la cession du bail commercial du relatif à l'immeuble sis Impasse des Ursulines, 14/24 à 4000 LIEGE.

69.

Intervention dans les travaux de restauration de la façade de l'immeuble sis rue Hors-Château, 33 à 4000 LIEGE.

70.

Intervention dans les travaux de restauration de l'immeuble sis rue Sainte-Marguerite, 12-18 à 4000 LIEGE.

71.

Acquisition d'un immeuble sis rue Mosselman, 12 à 4000 LIEGE.

72.

Décision de marquer son accord sur la modification des statuts du G.I.L.S..

Mme l'Echevin YERNA

73.

Ratification de la décision du Collège communal du 30/08/13 [X.A. 13] autorisant le dépassement des douzièmes provisoires définis à l'article 14 § 2 1° du Règlement Général de la comptabilité communale relatif à la publication d'une offre d'emploi sur différents canaux de diffusion payants par la société « REFERENCES – LE SOIR ».

74.

Validation et adoption du Master plan pour la requalification du site du Val Benoît.

75.

Modification de la voirie communale du site « Saint-Pierre ».

76.

Modification du plan d'alignement impliquée par la modification de voirie du Site « Saint-Pierre » - organisation d'une enquête publique.

77.

Décision du transfert d'un subside en investissements au profit de la Régie foncière de stationnement et de services.

M. l'Echevin HUPKENS

78.

Décision d'octroyer un prix au lauréat du « PRIX MARCEL THIRY DE LA VILLE DE LIEGE 2013 ».

79.

Décision d'octroyer un « PRIX DE LA CREATION LIEGEOISE DANS LE DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES » pour l'année 2013.

80.

Décision d'octroyer une subvention directe classique pour l'année 2013 à l'A.S.B.L. « THEATRE ARLEQUIN ».

81.

Décision d'octroyer une subvention directe classique pour l'année 2013 à l'A.S.B.L. « THEATRE ARLEQUIN ».

82.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « PRESENCE ET ACTION CULTURELLES - REGIONALE DE LIEGE » pour l'année 2013.

83.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « PRESENCE ET ACTION CULTURELLES - REGIONALE DE LIEGE» pour l'année 2013.

84.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « COMITE CULTUREL DROIXHE – BRESSOUX » pour l'année 2013.

85.

Décision d'exonérer l'Association « CHOEUR SYMPHONIQUE SAINT-JACQUES DE LIEGE», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2013.

86.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « CHORALE LES COLIBRIS DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

87.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « LES COMEDIENS WALLONS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

88.

Décision d'exonérer l'Association « COMPAGNIE LE GRANDGOUSIER - TROUPE THEATRALE DE L'ECOLE D'HOTELLERIE DE LA VILLE DE LIEGE » de fournir les compte, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite Association pour l'année 2013.

89.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « COMPAGNIE PI 3.1415 » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

90.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « LES AMIS DES CONCERTS DU DIMANCHE MATIN » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

91.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « LES CONCERTS DE MIDI DE LA VILLE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

92.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE D'ACTION CULTURELLE POUR LES HANDICAPES MENTAUX » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

93.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « CROCH » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

94.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « CENTRE MULTIMEDIA DON BOSCO » pour l'année 2013.

95.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « FESTIVAL DU JEUNE THEATRE DE LIEGE ET DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

96.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'Association « FONDATION D'UTILITE PUBLIQUE LIEGE PATRIMOINE » pour l'année 2013.

97.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « JEUNESSES MUSICALES DE LIEGE - CENTRE DE COORDINATION » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

98.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « L'AGENDA POLITIQUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

99.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « LIEGE CITY BREAKERS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

100.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « LE MODERNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

101.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « RENDEZ-VOUS MUSICAUX LIEGEOIS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

102.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « SOCIETE LIBRE D'EMULATION » pour l'année 2013.

103.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « THEATRE UNIVERSITAIRE ROYAL DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

104.

Décision d'exonérer l'Association « ENSEMBLE VOCAL ROYAL LES VALEUREUX LIEGEOIS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2013.

105.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « WHY NOT » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

106.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « ZERON TROPA » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

107.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « L'AQUILONE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

108.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « PACHARANGO » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

109.

Décision :
- d'accepter la donation de Mme Jacqueline ROSKAM, d'une série d'œuvres, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège ;
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

110.

Décision de passer un marché par procédure négociée, constaté sur simple facture acceptée, pour la fourniture d'un projecteur destiné à l'atelier de restauration du Grand Curtius.

111.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « ALLIANCE URBAINE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

112.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « BOUMBOUMTRALALA » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

113.

Décision d'exonérer « FAUCONNIER DENIS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi une subvention directe classique audit « FAUCONNIER DENIS » pour l'année 2013.

114.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « LES AMIS DE L'ORGUE DE SAINT-JACQUES DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

115.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « COLLECTIF RADIO BISTROT » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

116.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « FESTIVAL VOIX DE FEMMES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

117.

Décision :

- de passer un marché de fourniture par procédure négociée, sans publicité, pour la fourniture de deux structures tubulaires métalliques destinées à supporter sur chacune de leur faces des bâches micro-perforées de signalisation ;
- adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

118.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « SPRAY CAN ARTS » de fournir les bilan, compte de résultats et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013, pour l'organisation du projet FIPI.

119.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « IDENTITE AMERIQUE INDIENNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour l'organisation du projet « Pérennisation de nos légumes et de nos plantes médicinales oubliés par la vie moderne, pour lutter contre la malnutrition et la migration en ville ».

M. l'Echevin SCHROYEN

120.

Passation d'un marché de services par appel d'offres général pour la mission d'études relatives à l'actualisation de l'étude et de la cartographie du réseau écologique du territoire de l'entité du Plan communal de Développement de la Nature et aux spécificités urbaines du maillage écologique – fixation de la liste des renseignements et des documents nécessaires à l'évaluation des conditions minimales de caractère financier, économique et technique afin d'opérer la sélection qualitative des prestataires de services - adoption du cahier spécial des charges.

121.

Passation d'un marché de travaux par adjudication ouverte pour les travaux de ferronneries dans le cadre de la restauration de l'étang du parc d'Avroy à 4000 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approbation du cahier spécial des charges – sollicitation d'une subvention.

122.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité pour l'entretien et la réparation de matériel motorisé horticole du service des Plantations - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

123.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition d'une remorque pour la tonte, la scarification et le ramassage des feuilles pour le compte de la Maintenance des Espaces publics, destiné au service des Plantations – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

124.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de vasques décoratives grand format destinées au service des Plantations - adoption cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

125.

Décision de passer un marché par procédure négociée constaté par une facture acceptée, pour l'acquisition de graviers calcaires concassés destinés au service des Plantations.

126.

Décision de passer un marché de service par procédure négociée sur simple facture acceptée, pour le remplacement pièces et main d'œuvre de la turbine d'aspiration d'une balayeuse de voirie.

127.

Décision de passer un marché par procédure négociée constaté par une facture acceptée pour l'acquisition de dalles-cendriers nécessaires au service de la Propreté publique.

128.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour la prise en charge et le traitement des boues de balayage provenant du service de la Propreté publique – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique, technique et professionnelle des fournisseurs;

129.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour le traitement de divers déchets issus de notre Administration – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

130.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité pour l'aménagement des abords de sites de bulles à verre aériennes sur le territoire de la Ville – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

131.

Décision de confier à l'Intercommunale SCRL « INTRADEL » la collecte de la fraction organique et de la fraction résiduelle des ordures ménagères ou assimilés, la collecte des déchets P.M.C. ménagers et assimilés, la collecte des déchets papiers et cartons ménagers et assimilés, la collecte des encombrants ménagers et assimilés, la collecte des sapins de Noël, la collecte à l'aide de conteneurs à déchets de gros volume ces déchets ménagers s'entendant à dater du 1er juillet 2015 et jusqu'au 30 juin 2023 inclus – constitution d'un Comité de suivi chargé de la passation et de la vérification de la bonne exécution du marché.

132.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « VOYAGES ET ANIMATIONS » pour l'année 2013.

133.

Décision d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE » - RESEAU SOLIDARIS pour le mois de juillet 2013, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne.

134.

Décision une subvention directe opérateur à l'association de fait « AIDE AUX FAMILLES » pour le 1er trimestre 2013, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne.

135.

Décision une subvention directe opérateur à l'association de fait « AIDE AUX FAMILLES » pour le 2e trimestre 2013, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne.

M. l'Echevin STASSART

136.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « ACTION SOCIALE AU BERNALMONT », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

137.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « LA TCHICASS », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

138.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « LA MARGUERITE – MAISON DE QUARTIER », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

139.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE (G.A.S.S.) », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

140.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « LE JARDIN DES ENFANTS – JDE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

141.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « LES MARMOTS », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

142.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « ASSOCIATION DES ECOLES DE DEVOIRS EN PROVINCE DE LIEGE (A.E.D.L.) », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

M. l'Echevin LEONARD

143.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture de manomètre électronique portable et de moniteurs multigaz portable ainsi qu'un contrat d'étalonnage d'une durée de 4 ans – adoption du cahier spécial des charges.

144.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture de postes téléphoniques sans fil, analogiques et VOIP nécessaires à divers bureaux techniques, administratifs et à divers bâtiments scolaires - adoption du cahier spécial des charges.

145.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de mise en conformité de la pièce chaufferie à l'Union des Clubs Espagnols de Liège, rue de Herve à 4030 GRIVEGNEE – adoption du cahier spécial des charges.

146.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour l'installation d'une boucle d'eau chaude sanitaire pour alimenter les douches au Parc Astrid, quai de Wallonie, 3 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

147.

Décision d'exécuter les travaux de désamiantage des calorifuges de la cave et vide ventilé côté rue à l'école fondamentale communale Thier Centenaire, rue Fraîche, 14 à 4032 CHENEE dans le cadre du marché "stock" conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale, relatif aux travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans des bâtiments communaux.

148.

Décision d'exécuter les travaux de placement d'un système d'alarme évacuation au jardin d'enfants, rue du Potay 9 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

149.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs apportés au projet initial des travaux d'aménagement des abords du site du Département des Travaux, rue de Namur 2 à 4000 LIEGE.

150.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de nettoyage et mise en peinture à l'Académie des Beaux-Arts, rue des Anglais, 21 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

151.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de remplacement des clôtures et barrières, en deux tranches, du groupe scolaire Perron, rue du Perron, 86 à 4000 SCLESSIN - adoption du cahier spécial des charges.

152.

Décision de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité pour la réfection de maçonneries extérieures et égouttage à l'ICET de Coiffure, rue de Pitteurs 31, 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

153.

Décision de faire exécuter les travaux de placement d'un système d'alarme évacuation à la mini-crèche Thier-à-Liège, bd Hector Denis 340 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

154.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de rehaussement de clôtures pour la mini crèche de Burenville, 46 rue de Burenville, 46 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

155.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de sécurisation des accès aux espaces techniques au Musée des Beaux-Arts de Liège, esplanade Ilot Saint-Georges, en Féronstrée 86 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

156.

Décision de passer un marché (en deux tranches), par procédure négociée sans publicité, pour les travaux de remplacement de l'éclairage extérieur de la plaine des sports de Cointe, bd Gustave Kleyer, 50 à 4000 LIEGE et de renforcement de l'éclairage du terrain de foot Pierreuse, rue des Glacis, 417, à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

157.

Décision de faire exécuter les travaux de désamiantage des calorifuges en cave à la Maison de la Presse (Hôtel de Terwagne), rue Haute Sauvenière, 19 à 4000 LIEGE et au Théâtre Arlequin, rue Rutxhiel, 3 à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'enlèvement d'amiante à effectuer dans des bâtiments communaux.

158.

Décision d'acquérir du matériel pour approvisionner les Régies et approvisionner le magasin du Service plomberie, dans le cadre du marché « stock ».

159.

Décision de procéder à la fourniture de matériel de quincaillerie, dans le cadre du marché « stock ».

160.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour le remplacement de châssis existants de fenêtres et de portes par des châssis en aluminium à la Crèche du Sart-Tilman, route du Sart-Tilman, 376 à 4031 LIEGE (Angleur) - adoption du cahier spécial des charges.

161.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la réalisation des travaux de modernisation et de mise en conformité de l'ascenseur à l'Economat Général Magasin, rue Louis Boumal 52 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

162.

Décision de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité pour la prévention incendie à l'atelier de bijouterie à l'ICET Fine mécanique, rue Agimont 13, 4000 LIEGE (annexe ICET Léon Mignon) - adoption du cahier spécial des charges.

163.

Décision de faire exécuter les travaux de placement d'un système d'alarme évacuation au Jardin d'enfants de Wandre, rue A-Matche, 1 à 4020 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

164.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la maintenance de l'entretien des peintures extérieures de la façade ouest (rue de la Violette) de l'Hôtel de Ville, place du Marché 2, 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges – sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (Maintenance).

165.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la rénovation de la chaufferie à la crèche du Sart-Tilman, rue du Sart-Tilman, 376 à 4031 ANGLEUR – adoption du cahier spécial des charges.

166.

Décision d'acquérir du bois divers destinés au Magasin central et aux Services de l'Instruction publique pour l'exercice 2013, réalisée dans le cadre du marché « stock ».

167.

Décision d'acquérir des panneaux de bois nécessaires aux besoins de notre Administration réalisée dans le cadre du marché « stock » conclu.

168.

Décision d'acquérir des matériaux de toitures nécessaires aux Régies, dans le cadre du marché « stock ».

169.

Décision d'acquérir des produits de peintures destinés au Magasin central et aux Services de l'Instruction publique pour l'année 2013, dans le cadre du marché « stock ».

170.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la réfection de l'entrée à la crèche du Sart-Tilman, route du Sart-Tilman 376, 4031 ANGLEUR - adoption du cahier spécial des charges.

171.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la prévention incendie dans le couloir du bâtiment principal de l'école fondamentale communale d'Angleur centre, rue de la Vaussale, 8, 4032 CHENEE - adoption du cahier spécial des charges.

172.

Décision d'exécuter les travaux de câblage data aux 2ème étage, 3ème étage, 4ème étage et 5ème étage, à l'Ilot Saint-Georges quai de la Batte 10, 4000 LIEGE et au 2ème étage Ilot Saint-Georges Feronstrée, en Feronstrée 86, 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

173.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de rénovation des joints des carrelages de la piscine au Centre Sportif de Grivegnée, rue Nicolas Spiroux, 55 à 4030 GRIVEGNEE – adoption du cahier spécial des charges.

174.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour le nettoyage des gaines de ventilation du Musée des Beaux-Arts de Liège, en Feronstrée, 86 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges.

175.

Décision de passer un marché par procédure négociée constaté sur simple facture acceptée pour l'acquisition de matériel de manutention pour la Régie des Transports.

176.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de machines d'outillage portatif pour les Régies des Bâtiments communaux - adoption du cahier spécial des charges.

177.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la modification de la production ECS, l'adduction et la rationalisation des réseaux hydrauliques au Hall Omnisports d'Angleur, rue Sous-le-Bois 2 à 4031 ANGLEUR – adoption du cahier spécial des charges.

178.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la démolition du bâtiment sis bd du 14ème de Ligne, 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

179.

Décision de passer un marché par procédure négociée constaté sur facture acceptée pour le placement d'un vidéoparlophone à la crèche de Chênée, allée Edgard-d'Hondt, 2 à 4032 CHENEE.

180.

Décision de passer un marché par procédure négociée sur facture acceptée pour la création d'un bloc W.C. pour adultes au Jardin d'Enfants de Cointe, rue de Bourgogne, 40, à 4000 LIEGE.

181.

Décision de passer un marché par procédure négociée constaté par facture acceptée pour l'extension du système d'alarme intrusion à l'atelier créatif du Nord, rue Commandant Marchand, 2 à 4000 LIEGE.

182.

Décision de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement de clôture à la mini-crèche de Wandre, rue Tesny 91, 4020 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

183.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la réparation en maintenance des quatre châssis des lucarnes à la Maison de la Presse (Hôtel de Terwagne), rue Haute Sauvenière, 19 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché - sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (Maintenance).

184.

Décision d'acquérir des matériaux pour gros œuvre destinés au Magasin central et aux Services de l'Instruction publique pour l'exercice 2013, dans le cadre du marché « stock ».

185.

Décision de passer un marché par procédure négociée constaté sur facture acceptée pour le placement d'un système d'alarme intrusion au Musée Grétry, rue des Récollets 34 à 4020 LIEGE.

186.

Décision d'exécuter les travaux de mise en conformité chaufferie et de désamiantage à l'Eglise Saint Remacle, rue d'Amercoeur, 22 à 4020 LIEGE dans le cadre du marché "stock", relatif aux travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans des bâtiments communaux.

187.

Décision de passer un marché par voie d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de restauration de la salle des « Pas Perdus » et des deux cages d'escaliers à l'Hôtel de Ville, place du Marché, 2 à 4000 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

188.

Décision d'adopter le texte de la convention entre la Ville et l'association « THEATRE DE LIEGE » relative à la mise à disposition précaire et gratuite d'un ensemble immobilier sis place du XX Août 16 à 4000 LIEGE, relatif à l'affectation de l'infrastructure culturelle constituée par l'ensemble immobilier sis place du XX Août à 4000 LIEGE, dénommé « L'EMULATION » au profit de l'ASBL du « THEATRE DE LA PLACE » - octroi d'une subvention indirecte classique à l'association.

189.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours des travaux de voirie de la rue Louis Jamme à 4020 LIEGE.

190.

Décision d'arrêter, le plan d'investissement 2014-2016 relatif aux aménagements de voirie.

191.

Décision d'approuver le principe de l'exécution des travaux d'entretien du pavage des rues du Vertbois et Saint-Gilles à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs).

192.

Décision d'approuver le principe de travaux de raclage et la pose de tarmac sur diverses voiries, dans le cadre du marché « stock » de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs).

193.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, relative aux marchés publics, pour l'aménagement de la plaine de jeux dans le parc de la Paix, rue Jean Haust à 4000 LIEGE - approbation du cahier spécial des charges appelé à régir ce marché.

194.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, relative aux marchés publics, pour le réaménagement de la voirie rue Morinval (partie) au droit du jardin public Morinval – 4 Tourettes à 4000 LIEGE - approbation le cahier spécial des charges appelé à régir ce marché.

195.

Adoption du texte de la convention à conclure avec la Société Régionale Wallonne du Transport (S.R.W.T.) pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable et de 4 arrêts d'autobus (Liaison Ans/ rue de Hesbaye / Fontainebleau / Hocheporte) à 4000 LIEGE.

196.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, pour l'étude technique modificative et surveillance de la mise en service de la régulation des feux dans le cadre de l'aménagement de l'itinéraire n°3 : liaison Ans – rue de Hesbaye – Fontainebleau – Hocheporte à 4000 LIEGE – approbation du cahier spécial des charges appelé à régir ce marché – sollicitation des subventions régionales (Service Public de Wallonie, Département de la stratégie de la mobilité, Direction générale opérationnelle de la mobilité et des voies).

197.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication ouverte pour la stabilisation du talus et du mur en crête de talus du cimetière de Wandre à 4020 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approbation du cahier spécial des charges.

198.

Retrait de la décision du Conseil communal du 3 septembre 2012 [n°343] passant un marché pour la fourniture et la pose d'arceaux vélos sur le territoire de la Ville – passation d'un marché de travaux par adjudication ouverte pour la fourniture et la pose d'arceaux vélos sur le territoire de la Ville (en quatre tranches) – fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – approbation de cahier spécial des charges - sollicitation des subventions régionales.

199.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication ouverte pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable n° 3 Liaison Ans – fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – approbation du cahier spécial des charges – sollicitation des subventions régionales.

200.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, pour la désignation d'un prestataire de services à qui la Ville pourra confier la mission d'étude et de constitution du dossier d'adjudication et de surveillance des travaux de reconstruction d'un mur de soutènement des berges du Biez rue du Fourneau à 4030 LIEGE – approbation de cahier spécial des charges.

201.

Décision de passer un marché de services par adjudication ouverte pour l'entretien et le dépannage de neuf stations de relevage des eaux d'égout situées sur le territoire de la Ville ainsi que pour la mise à niveau technique et sécuritaire de l'une d'entre elles - fixation, des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative - approbation du cahier spécial des charges.

202.

Décision de passer un marché de travaux, en deux tranches, par procédure négociée sans publicité préalable pour l'aménagement d'une plaine de jeux, rue Salvador Allende à 4020 LIEGE - approbation du cahier spécial des charges.

203.

Décision de passer un marché de travaux, en trois tranches, par adjudication ouverte pour le renouvellement du revêtement hydrocarboné rouge et l'aménagement de traversées piétonnes, place Saint-Paul à 4000 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approbation du cahier spécial des charges.

204.

Décision d'admettre le principe de l'exécution des travaux de placement d'une nouvelle canalisation d'égout, rue Nesto Michel à 4000 LIEGE (GLAIN), dans le cadre du marché « stock » relatif à l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

205.

Décision d'exécuter le principe de traitement de surface des rues Maghin (4000 LIEGE), Trou-Louette (4020 LIEGE) et Vieille Voie de Bellaire (4020 JUPILLE-SUR-MEUSE) dans le cadre du marché « stock » de travaux d'amélioration des revêtements de voiries.

206.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication ouverte pour les travaux de peinture des garde-corps du pont Mativa (4020 LIEGE) – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approbation du cahier spécial des charges.

207.

Décision d'admettre le principe de l'exécution des travaux de remplacement d'une canalisation d'égouttage et chemisage de canalisations, bd Ernest Solvay à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » relatif à l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

208.

Décision d'admettre le principe de l'exécution des travaux de pose d'une canalisation d'égouttage, rue de Pilzen à 4020 LIEGE (JUPILLE-SUR-MEUSE), dans le cadre du marché « stock » relatif à l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

209.

Décision d'approuver le principe de l'exécution des travaux de réfection complète de la voirie et de substitution du pavage des rues Vieille Voie de Tongres et Hennequin à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs).

210.

Décision d'admettre le principe de l'exécution des travaux de chemisage d'une canalisation d'égouttage, place Vivegnis à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » relatif à l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

211.

Passation d'un marché par procédure négociée constaté par une facture acceptée, pour l'acquisition d'outillages divers destinés aux ateliers de la Maintenance des espaces publics.

212.

Passation d'un marché par procédure négociée constaté par une facture acceptée, pour l'acquisition de matériel de curage pour les canalisations d'égout.

213.

Passation d'un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité, pour l'acquisition de trois burineurs électropneumatiques destinés au service de la voirie – adoption du cahier spécial des charges.

214.

Passation d'un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité, pour l'acquisition de deux remorques de curage d'égout destinées au service de la voirie – adoption du cahier spécial des charges.

215.

Décision de fixer les besoins de la Ville en produits de déneigement pour l'hiver 2013-2014 – approbation du texte de la convention transmis par la Province de Liège et reprenant les obligations et responsabilités des différentes parties dans le cadre de l'exécution de ce marché et de la gestion des stocks.

216.

Décision d'acquérir du matériel de signalisation routière, d'équipement de chantier et de voirie, au cours de l'année 2013, dans le cadre du marché «stock».

217.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour l'acquisition, l'installation et la mise en service d'une débiteuse de pierre et de marbre, y compris un contrat de maintenance de 5 ans, destinée au service des tailleurs de pierre – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique, technique et professionnelle des fournisseurs.

218.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition d'appareils de voirie en fonte – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

219.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de deux remorques à double essieu freinées, destinées au service de la Voirie – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

220.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour la fourniture d'un système de caméra poussée à tête orientable, avec chariot automoteur, pour l'inspection des canalisations – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, dressé par les Services techniques de la Maintenance des Espaces publics.

221.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'un treuil de curage sur remorque tractable, avec dispositif de guidage du câble, destiné au service de l'Assainissement – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, dressé par les Services techniques de la Maintenance des Espaces publics.

222.

Décision d'acquérir deux minibus auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

Mme l'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ

223.

Décision de ratifier la décision du Collège communal du, autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement utile relatif à l'organisation de la « Nocturne des mariages » qui se déroulera le 05 octobre 2013 prochain.

M. l'Echevin CHAMAS

224.

Acquisition de mobilier pour les centres de jeunes de Glain, de Bressoux/Droixhe et de Sclessin dans le cadre du marché « stock ».

225.

Passation d'un marché par procédure négociée constaté sur simple facture acceptée, relatif aux travaux de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, pour la fourniture de 5 kickers destinés aux maisons de jeunes.

226.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « LA ZONE, CENTRE DE CREATION, DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION ARTISTIQUES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

227.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « JEUNESSE ET CULTURE, MAISON DES JEUNES DE SCLESSIN ».

228.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE JUPILLE ».

229.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « CLUB DES JEUNES DU PERY » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

230.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE DES JEUNES DES VENNES », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

231.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « BESACE, SPORT-TOURISME-LOISIRS », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

232.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « SERVICE DIOCESAIN DES JEUNES », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

233.

Désignation des membres de la Commission de sélection locale pour Officiers supérieurs de la Police locale pour une période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

234.

Désignation des membres de la Commission de sélection locale pour Officiers de la Police locale pour une période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

235.

Désignation des membres de la Commission de sélection locale pour le cadre moyen pour une période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

236.

Désignation des membres de la Commission de sélection locale pour le personnel du cadre administratif et logistique de niveau A pour une période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

237.

Désignation des membres de la Commission de sélection locale pour le personnel du cadre administratif et logistique de niveau B pour une période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

238.

Prolongation à titre contractuel pour une durée indéterminée, à dater du 3 novembre 2013, de l'engagement de 3 Agents de Police au sein de la Zone de police.

239.

Octroi à un Inspecteur de police, d'un traitement d'attente égal au salaire complet, pendant la période de disponibilité pour cause de maladie soit à dater du 21 novembre 2012, en application de l'article VIII.XI.5 de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel de services de police.

240.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique temporaire, pour une durée de douze mois, à dater du 1er août 2013, d'un Agent de police.

241.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, à la date du 1er septembre 2013, d'un Inspecteur de police.

242.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique temporaire, pour une durée de douze mois, à dater du 1er septembre 2013, d'un Inspecteur de police.

243.

Fixation du nombre d'emplois vacants à pour les Inspecteurs Opérationnels – constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur Opérationnel – fixation du choix du mode de sélection.

244.

Autorisations d'ester en justice 2 dossiers (7957 – 7958).

245.

Ratification d'autorisation d'ester 1 dossier (7956).

Mme l'Echevin YERNA

246.

Conclusion d'une convention avec un prestataire, avec mise à disposition d'un manœuvre A.P.E. et avec remboursement à la Ville de la différence entre la charge salariale de l'intéressé et le montant de la subvention A.P.E. qui lui serait accordée.

247.

Rectification de la date de nomination au grade d'Attaché spécifique – échelle A1SP d'une agente dont le nom est repris dans la délibération, de 01/07/13 en 07/07/13.

248.

Confirmation de la désignation d'une Attachée spécifique A2SP [conservatrice de musées] nommée pour exercer les fonctions supérieures d'Attachée spécifique A3SP.

249.

Octroi d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle du 04 au 05/09/13. à une Attachée spécifique [logisticienne] nommée.

250.

Mise en position de disponibilité pour cause de maladie d'un Attaché spécifique nommé, à dater du 26/08/13.

251.

Démission au 07/11/13, jour de son 65ème anniversaire,d'un chef de bureau technique [inspecteur en chef] nommé.

252.

Désignation au 01/10/13 pour une période de 6 mois, d'un Attaché spécifique [échelle A1SP] nommé, pour exercer les fonctions supérieures de 1er Attaché spécifique [échelle A4SP].

253.

Désignation au 01/10/13 pour une période de 6 mois, d'un Attaché spécifique [échelle A3SP] nommé, pour exercer les fonctions supérieures de 1er Attaché spécifique [échelle A4SP].

254.

Suspension, temporairement et à sa demande, du 01/01 au 30/06/14, de l'exécution du contrat d'un Attaché spécifique [chef de projet] A.C.

M. l'Echevin STASSART

255.

Décision d'accorder un congé :

1 - pour prestations réduites justifié par des raisons de convenance personnelle, du 01.09.2013 au 31.08.2014, à un professeur de cours techniques (informatique) en fonction à l'Ecole de Commerce et d'Informatique et à l'Ecole de Promotion sociale d'Angleur.

2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :

1 - du 01.09.2012 au 30.06.2013, à un professeur de cours techniques (communication) et de cours généraux (morale) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, à l'Athénée communal Maurice Destenay, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, à l'Institut de Formation continuée et à l'Ecole de Commerce et d'Informatique.

2 - du 15.09.2012 au 30.06.2013, à un professeur de cours généraux (mathématique/physique) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Athénée communal Léonie de Waha.

256.

Décision d'accepter l'interruption complète de la carrière professionnelle du 01.09.2013 au 31.08.2014, d'un professeur de cours généraux (langues modernes) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

257.

Décision de prendre acte à partir du 01.09.2013, de la transformation de la mise en disponibilité partielle pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type IV à quart-temps) en une mise en disponibilité partielle pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type IV à mi-temps), d'un professeur de cours généraux/techniques (français-espagnol) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Athénée communal Léonie de Waha.

258.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie, du 13 au 15.03.2013, une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de Formation continuée.

259.

Décision de prendre acte de la mise à la pension d'office, à la date du 01.06.2013, d'un professeur de cours techniques (architecte) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.

260.

Décision d'accepter sous réserve de son admission à la retraite, la démission-pension au 30.06.2014, d'un professeur de religion catholique en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

261.

Prise d'acte de la décision de la Directrice de la catégorie paramédicale de la Haute Ecole de la Ville de Liège, de mettre fin à son mandat, au 31.08.2013.
Celle-ci réintègre ses fonctions antérieures de maître-assistante au Département paramédical de la Haute Ecole de la Ville de Liège, le 01.09.2013.

262.

Désignation du Directeur de la catégorie paramédicale de la Haute Ecole de la Ville de Liège, pour un mandat d'une période débutant le 01.09.2013 et se terminant dès l'entrée en fonction de la direction de la catégorie paramédicale issue du processus statutaire.

263.

Désignation, au 01.10.2013, de la directrice du CPMS 1 de la Ville de Liège.

130920

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général, **Le Bourgmestre,**

Philippe ROUSSELLE. **Willy DEMEYER.**